

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 mars. — Le Standard du 26, contient ce qui suit :

« Il est certain que l'ambassade de M. Dedel a complètement échoué (has proved an entire failure). On croit généralement qu'aussitôt qu'il aura reçu les prochaines instructions de sa cour, le plénipotentiaire hollandais quittera l'Angleterre. »

La chambre des communes a voté hier en comité de subsides, les évaluations pour la marine, montant ensemble à 4,658,134 liv. sterl., ce qui équivaut à une diminution, sur celle de l'année dernière, de 220,500 liv. sterl.

Lord Althorp a ajourné à lundi les résolutions relatives au temporel de l'église irlandaise.

FRANCE.

Paris, le 27 mars. — Il est toujours question d'un changement de ministère. Voici, d'après le Messenger, une liste que produisent les hommes du tiers parti :

MM. Dupin à la justice, avec la présidence; duc de Choiseul, relations extérieures; comte Molé, intérieur et travaux publics; Guilleminot, guerre; Humann, finances; Etienne, instruction publique; Duperré, marine. M. Appert serait préfet de police, et M. Teste préfet de la Seine.

— Les explications fournies par M. Goblet, ministre des affaires étrangères à Bruxelles, sur les frais des expéditions françaises en Belgique, ont fait naître beaucoup d'agitation dans la diplomatie. M. Le Hon, ambassadeur belge à Paris, a eu plusieurs conférences avec M. de Broglie qui se serait plaint des paroles du ministre belge et qui en aurait exigé la rétraction. L'agent français aurait agi dans le même sens à Bruxelles et aurait eu une entrevue très animée avec M. Goblet.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 28 mars. — Le procès verbal de la séance d'hier est lu et approuvé.

M. d'Haar demande la parole pour une motion d'ordre et propose que M. le ministre de l'intérieur soit invité à soumettre immédiatement à la chambre, le chapitre de son budget relatif aux travaux publics, afin qu'il puisse être discuté et adopté sans attendre la discussion du budget entier de l'intérieur, discussion qui ne pourra avoir lieu avant la fin de mai.

Il pense que si on retarde jusqu'à cette époque, la saison la plus favorable pour commencer les travaux sera passée, et que par là on portera préjudice à la classe ouvrière en la privant de travail dans le moment de l'année, où elle en a le plus besoin.

M. le président fait observer que M. le ministre de l'intérieur doit présenter très incessamment un travail spécial relatif aux travaux publics.

M. Dumortier se plaint de ce que nous sommes déjà au mois d'avril sans qu'on ait encore reçu les rapports sur tous les budgets.

Cette motion n'a pas de suite.

M. Brabant fait un rapport sur le crédit provisoire demandé hier par M. le ministre de la guerre, et conclut à son adoption.

Après quelques débats, la discussion en est fixée à demain. L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de la guerre.

M. le ministre de la guerre répond aux incriminations faites hier par M. de Brouckere sur l'admission des officiers étrangers dans l'armée. Il n'y en a que 148, dont 8 Polonais, il repousse également toutes les assertions avancées sur le peu d'économie des deniers et sur la répartition des traitements.

M. le général Nypels, commissaire du roi, a cru voir un fait personnel dans le discours de M. de Brouckere, qui a signalé comme augmentation de personnel au ministère les deux aides-de-camp qui l'accompagnent. Il ajoute qu'il est de droit et de règle que les officiers-généraux amenent avec eux leurs aides-de-camp. Il passe ensuite aux accusations dirigées contre l'admission des étrangers et la

favor dont ils sont l'objet, et déclare que, pour lui, il n'y a contribué en aucune manière, et qu'il n'éprouve pour les étrangers aucun sentiment de préférence sur les Belges.

M. de Brouckere n'a jamais voulu attaquer le général Nypels, il a seulement signalé ses deux aides-de-camp comme une augmentation au ministère de la guerre.

M. Jullien: L'armée absorbe à elle seule tous les revenus de l'état. Notre position n'est plus tenable, mais comme dans la plénitude de notre indépendance, nous sommes à-peu-près obligés de faire ce que tout le monde veut, le gouvernement ne peut pas désarmer, et ne peut pas non plus se battre. Il ne peut pas désarmer, parce que le territoire pourrait être envahi par l'ennemi. Mais un désarmement n'est pas un licenciement; on peut renvoyer les militaires dans leurs foyers pour les appeler ensuite sous les drapeaux au premier signal, comme on l'a fait en Prusse, comme cela se fait dans tous les gouvernements militaires, et laisser sur les points les plus menacés des forces suffisantes pour résister à un premier choc, en attendant le secours qu'il est dans l'intérêt de la France de nous fournir promptement. C'est ainsi que la Belgique, tout en conservant les traités, pourra se défendre, et effacer la tache que lui ont imprimée les événements du mois d'août. C'est ainsi que dans l'état de *statu quo*, il sera encore possible de faire des économies. Que le gouvernement ne puisse pas se battre, je le conçois. Le ministre ne peut pas violer le traité du 15 novembre, et détruire ainsi le seul titre qui constitue l'existence politique de la Belgique. Mais de ce qu'il ne puisse pas commencer immédiatement la guerre, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse exécuter ou faire exécuter le traité du 15 novembre. Aujourd'hui que l'été approche, il peut faire la même sommation qu'il a faite en octobre, au moment où il avait l'hiver devant lui, et où il était plus difficile d'entrer en campagne. Alors la Belgique restera dans son droit.

L'orateur entre ensuite dans la réfutation de l'opinion de ceux qui pensent que le traité du 15 novembre n'ayant pas été accepté par la Hollande ne peut être obligatoire pour la Belgique. Il soutient que si ce traité n'est pas bilatéral entre la Belgique et la Hollande, il l'est du moins entre la Belgique, la France et l'Angleterre, et que si ces dernières puissances avaient l'arrière-pensée du partage ou de la réunion, la meilleure manière de parvenir à leur but serait de violer le traité, qui les lie à nous. Nous sommes très forts, dit-il, mais nous avons besoin d'alliance, et nous ne pouvons nous allier qu'avec la France ou l'Angleterre; si nous nous adressions à la confédération germanique, nous y trouverions Guillaume, qui n'ira pas se battre contre lui-même.

On accuse le ministère de ne pas avoir de système; mais quel est le gouvernement constitutionnel qui en a un? Ils vivent tous au jour le jour d'après les circonstances. L'Europe est en travail, il lui faut de nouveaux systèmes; elle ressemble au vieillard de la fable qui va se rajeunir dans la tombe. Mais qui a un système, ce sont les rois absolus, et ceux-là, leur système est d'étouffer toutes les révolutions.

La Russie transporte en Sibérie les restes de la population de la Pologne révolutionnée; Rome professe l'intolérance et le légitimisme dans son encyclique; la sérénissime diète se ligue contre les efforts du libéralisme. Si les puissances voulaient sincèrement la paix, elles auraient fait ce que fait tout honnête homme; elles auraient fait honneur à leur signature. Elles veulent la guerre, non immédiatement, mais quand elles auront essayé sur la France et sur nous leur dissolvant; elles la veulent quand nous n'aurons plus la force de tenir nos armes. En attendant, elles nous laissent, entre la vie et la mort, dans un juste milieu de lâcheté.

M. Berger donne lecture d'un discours écrit.

M. A. Rodenbach partage les opinions de M. Jullien, mais il ne peut admettre une réduction dans l'armée, c'est, dit-il, parce que nous n'avions pas d'armée que la Hollande nous a attaqués traitreusement au mois d'août. Il appuie la proposition de mettre la France et l'Angleterre en demeure. Il regarde le blocus des ports de la Hollande comme un vain simulacre, puisque le commerce se fait sous pavillon neutre. Il faut au moins, dit-il, exiger que ce blocus soit réel.

M. Jullien: J'aurai sans doute été mal compris, mon intention n'est pas de réduire le chiffre de l'armée, mais que le pied de guerre ne fasse pas accorder les indemnités d'armée en campagne.

M. de Robaulx insiste avec force pour que le ministre des affaires étrangères dise s'il est disposé à sommer les puissances signataires du traité du quinze novembre, dans un délai au-delà duquel la Belgique le fera exécuter par elle-même.

M. le ministre des affaires étrangères ne connaît aucune proposition, aucune considération relative à une troisième intervention, et ne peut partager à cet égard les craintes de plusieurs orateurs, les circonstances qui ont amené les deux premières n'existant plus. Il ajoute qu'il ne peut faire de nouvelles sommations aux puissances, que les menaces ne seront efficaces qu'autant qu'elles sont justes et opportunes, qu'autrement elles irritent.

M. de Brouckere dit que le ministre a parlé sans rien répondre; il croit voir de l'hésitation, et, cette hésitation lui démontre la nécessité de voter contre le budget.

Il ne veut pas pour cela entraver le service, car il appuiera la proposition que doit présenter demain un honorable membre, tendant à accorder au département de la guerre un crédit provisoire de trois mois.

M. Marcellis s'oppose à la proposition de M. de Robaulx. Le ministère a besoin de liberté, et si on n'en est pas satisfait, qu'on le renverse, mais qu'on ne le lie pas.

Il soutient l'utilité d'une intervention avec le concours de la Belgique.

M. de Robaulx réfute les objections de M. Marcellis, et termine en ajoutant qu'il est l'auteur de l'amendement dont a parlé M. de Brouckere, consistant à accorder un crédit provisoire de 3 mois, et il déclare que d'ici là, si on n'a pas obtenu un résultat avantageux, il fera une opposition systématique pour renverser le ministère.

M. Osy demande des explications au ministre sur cette 3^e intervention dont a parlé M. Dumortier, et dont le bruit s'est déjà répandu. Il votera contre le budget de la guerre, mais non contre le ministre personnellement dont il sait apprécier les bonnes intentions.

M. le ministre des affaires étrangères fait observer que n'ayant pas l'habitude de la chaire et du barreau, c'est de là que provient son hésitation, et réclame en cela l'indulgence de la chambre. Il donne l'assurance que les mesures coercitives sont plus efficaces qu'on ne le pense.

M. Dumortier conclut du discours de M. le ministre qu'il est prêt à souscrire une nouvelle intervention, et que bien que le ministre ait dit que rien ne pouvait donner lieu à une pareille crainte, il sait que la semaine dernière, dans le conseil de Louis-Philippe, on a agité la question d'une 3^e intervention, et il demande que le ministre s'explique clairement à ce sujet.

M. Marcellis répond quelques mots à M. de Robaulx, et termine ainsi: On a toujours jugé du progrès des peuples dans la civilisation, par le degré d'égarés qu'ils montrent les uns pour les autres. Il faut des alliés. La Pologne avait tout sauf des alliés, et la Pologne a péri.

M. Gendebien persiste à voir une arrière-pensée ou de la mauvaise foi dans les cabinets d'Angleterre et de France. Le roi d'Angleterre est loin d'être favorable à la Belgique, puisqu'il n'a pas reconnu le roi Léopold, et a refusé le message qui lui annonçait son mariage avec une princesse française. Le changement opéré dans le cabinet français lui inspire des craintes; M. Sébastiani, dit-il, n'était pas éloigné du partage de la Belgique.

Il demande qu'on vote un budget pour un délai tel que le ministre ait le temps d'en finir, ou que la Belgique puisse agir par elle-même, et dit que lorsque le ministre voudra montrer de l'énergie, loin de faire de l'opposition, il le soutiendra de toutes ses forces.

On a dit, ajoute l'orateur en terminant, que la Pologne avait tout, excepté des alliés, et que c'est pour cela qu'elle a péri. La Pologne a péri parce qu'elle a eu trop de confiance en des gouvernements qui se déclaraient ses protecteurs, parce qu'elle a suivi les conseils des ministres doctrinaires qui lui ont tracé un système d'attente et de temporisation.

M. le ministre de la justice répond aux diverses objections faites contre la marche suivie par le gouvernement. (Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer à demain l'insertion de son discours.)

On entend encore MM de Brouckere et Osy, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

LIÈGE, LE 30 MARS.

Dans la séance de la chambre des représentants du 29, M. le ministre des finances a présenté un projet qui prolonge jusqu'au 1^{er} juillet le délai pendant lequel les pièces de 5 et 10 florins seraient encore reçues par le trésor, à raison de 47 1/4 cents par franc. La chambre a discuté ensuite le crédit demandé par le ministre de la guerre pour subvenir aux dépenses du mois d'avril.

Ce crédit a été accordé, et il a été décidé que l'on discuterait le budget, sauf à y ajouter une disposition par laquelle on n'accorderait provisoirement que la moitié de la somme à laquelle il aura été fixé.

— Le sénat a continué hier la discussion du projet sur les distilleries jusqu'à l'art. 53. Plusieurs dispositions ont été renvoyées à la commission.

Dans sa séance du 28, le sénat a adopté la loi relative à la radiation des inscriptions pour les prêts faits à des industriels.

— Le *Moniteur* d'hier publie un arrêté qui, vu les propositions des chambres de commerce pour leur renouvellement par tiers pour l'année 1833, nomme diverses personnes membres des chambres de commerce, dans les villes d'Anvers, de Gand, de Bruxelles, de Louvain, de Liège, de Verviers, de Bruges, d'Ostende, d'Ypres, de Mons et de Tournai.

Les membres pour la ville de Liège sont MM. F. De Sauvage, P.-J. Francotte, De Hasse-Coublen, Regnier-Poncelet, A. Francotte.

— Par arrêtés royaux du 25 mars, sont autorisés :

La ville de Verviers (province de Liège) à ne rembourser qu'en 1834 et 1835 une avance de 10,582 fr. 1 c. qui lui a été faite par arrêté du régent de la Belgique, en date du 4 mars 1831 ;

La régence de la ville de Spa (province de Liège) à établir une taxe municipale sur le bétail destiné à la consommation ;

Le sieur H. Demonceau, négociant à Liège, à informer une société anonyme par actions, sous le titre de : *Société d'assurance contre incendies, du Lion Belge* ;

Par arrêté du même jour, le canton de Fléron est ajouté au 3^e district agricole de la province de Liège.

— Nous apprenons que des bateliers de Liège viennent d'adresser une pétition au gouvernement, à l'effet de demander qu'il soit interdit aux bateliers de Maestricht de dépasser la limite belge ; ceux de Liège jouiraient alors de l'avantage de transporter jusqu'à Esdeyn les marchandises qui vont à Maestricht et au-delà. Cette pétition mérite de fixer promptement l'attention du gouvernement.

— L'affaire intentée à M. A. de Senzeille, sur la plainte de M. Demonceau, vient d'être terminée par un arrêt de non lieu à suivre. Nous le ferons connaître.

— Un assez grand nombre de négocians d'Anvers, viennent d'adresser au roi une pétition à l'effet de le prier de refuser sa sanction à la loi sur les céréales, adoptées par les deux chambres et répudiée par le ministère.

— Le *Belge* annonce que c'est M. Raikem, qui a sollicité et obtenu la grâce de Spitaels, dont le père a péri dans les journées de Bruxelles.

— Hier on a fait sur les boulevards de Bruxelles le premier essai du *Remorqueur Diets* (voiture à vapeur). Le résultat a été satisfaisant, quant au principe de l'invention, mais comme une pièce a cédé à l'effort qu'elle devait prévenir, on a jugé prudent d'arrêter l'expérience et de faire rentrer la voiture dans l'atelier. Une seconde expérience aura lieu au retour de M. le comte de Hampsch, président de la société, qui vient de partir pour l'Allemagne.

— On va former à Bruxelles un grand établissement sous la dénomination de *Lloyd bruxellois*. Ce sera un café-restaurant, destiné principalement aux réunions des commerçans et de tous les habitans de la bourse.

— Les assises de la province de Liège pour le deuxième trimestre de 1833, s'ouvriront à Liège le lundi 3 juin. M. le conseiller Dupont est nommé pour les présider ; MM. les conseillers Haenen, Grandgagnage, Thys et Crossée, pour siéger en qualité de juges, et MM. les conseillers Masbourg et Bayet, pour suppléans au besoin.

— On écrit d'Ostende, 28 mars :

« Hier nous avons vu passer ici une frégate de la marine anglaise qui va croiser sur les côtes de Hollande.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

Valenciennes, le 28 mars. — Il se passe autour de nous, dans les divers corps qui composent l'armée du Nord, des faits qui méritent toute l'attention des publicistes. Depuis quelques jours on augmente considérablement les congés délivrés aux soldats ; quelques-uns sont même donnés pour un an, ce qui équivaut presque à une libération. Les dépôts

des régimens se recomposent sur le pied de pleine paix ; les chevaux de bât et les cantines sont supprimés, et cependant durant les quinze mois qui ont séparé les deux invasions en Belgique, l'armée n'étant pas sur le pied de rassemblement, avait conservé ses chevaux de bât.

Si l'on ajoute à cette réunion de faits, l'ordre donné aux manufactures d'armes de cesser toute fabrication de fusils, on verra que nous marchons à grands pas vers le désarmement. Il s'agit maintenant de savoir si cet état de choses est la juste compensation de mesures analogues prises chez toutes les grandes puissances continentales ; ou s'il n'est établi que pour aller au-devant des reproches de défense que la chambre prépare au ministère de la guerre ; ou bien encore, pour compenser l'augmentation du crédit ouvert depuis peu au ministère de la marine, dont les armemens acquièrent tous les jours plus d'importance.

Les nouvelles de Constantinople, en date du 17 février, portent que l'escadre russe était encore mouillée à cette date devant Bouyoukdéré dans le Bosphore. Constantinople jouissait d'une parfaite tranquillité.

Le journal de St.-Petersbourg, en date du 15 mars, donne quelques détails sur l'arrivée de la flotte russe dans le Bosphore. Elle a paru le 9 devant Bouyoukdéré. Le même jour, le conseiller turc de la guerre a témoigné à l'ambassadeur russe toute la gratitude du sultan ; mais comme le danger paraissait s'être éloigné de la capitale, il a été décidé que l'escadre irait stationner à Sezepolis, port le plus rapproché du canal, afin d'être de là à portée du théâtre des événemens qui pourraient nécessiter sa présence dans les eaux de Constantinople.

On nous communique ce qui suit :

« Un crime affreux a été commis la nuit du 27 au 28 de ce mois, à Overpelt, district de Termonde.

« Un militaire des corps des partisans se présente la veille après-midi au domicile du sieur *Mathieu Laenen*, horloger, chez lequel il avait logé à l'époque du cantonnement d'une partie de ce corps dans la commune. Il demande l'hospitalité qui lui est volontiers accordée. Vers minuit, cet homme fait entrer dans la maison quatre autres individus portant également l'uniforme des partisans. Le maître du logis est aussitôt garotté, ainsi que sa femme et la servante ; et leur malheureuse fille cruellement assassinée ; après quoi les brigands se retirent emportant une grande quantité de montres et beaucoup d'autres objets. Il paraît qu'ils venaient de désertir de Termonde où leur corps est en garnison ; et l'on craint qu'ils n'aient passé la frontière hollandaise qui n'est qu'à une lieue du théâtre du crime.

« Les recherches ont commencé sur le champ pour découvrir les coupables, et se continuent avec activité. »

Les affaires d'Orient ont pris une couleur plus sombre depuis quelques jours. Les négociations semblent n'avoir point suffi pour arrêter Ibrahim. L'occupation de Smyrne est un fait grave. L'énièvement de la victoire ira-t-il plus loin ? Les égyptiens braveront-ils la France et l'Angleterre. Nous ne le pensons pas. Le souvenir de Navarin viendra au secours de la diplomatie.

Les rapports sur Oporto présentent toujours les mêmes contradictions. L'expédition de don Pedro est ruinée suivant les uns, pleine de vie et d'avenir suivant les autres. La triste monotonie du débat présente si peu d'intérêt que nous nous abstenons d'en entretenir nos lecteurs.

La résolution de don Carlos de se retirer en Portugal est présentée, par les journaux qui s'occupent des affaires d'Espagne, comme un nouveau triomphe de la jeune reine sur l'esprit du roi.

Les débats de la chambre belge ne nous ont révélés aucun fait diplomatique important. Le ministre a dit que rien jusqu'ici ne justifiait le bruit répandu par quelques journaux d'une troisième intervention française. (Voyez la séance.)

LA CHAMBRE FRANÇAISE, LA CHAMBRE BELGE

La question des douanes est à l'ordre du jour en France, il s'agit d'expulser de l'industrie, le privilège qui, sous la restauration, s'était implanter là, comme partout. Ceux qui n'y verraient qu'une question fiscale jugeraient bien superficiellement ; c'est plus même qu'une question politique, c'est une question sociale. L'impôt dont le système St.-Cricq frappe la nation au profit d'une aristocratie industrielle est difficilement évaluable ; mais si l'on pouvait se livrer à un travail de chiffres, on verrait qu'il s'élève à plusieurs centaines de millions. Ce système travaille de malaise toute la classe ouvrière, et les désordres dont Lyon a été le théâtre il y a deux ans et menace encore de le devenir prouvent que le repos du pays est intéressé à un changement de législation sur la matière. Un fait qui n'est pas assez remarqué mais qui est bien l'expression de notre époque et qui annonce que les oppositions radicales ont fait leur temps ; c'est que dans la lutte parlementaire qui existe à propos des réformes financières dans les chambres françaises, le gouvernement est l'avocat des intérêts populaires et les mandataires du pays sont les avocats du privilège. Si donc le traité de commerce rencontrait quelques obstacles ; ils ne viendraient que de la représentation nationale.

Aujourd'hui on ne raisonne plus que sur des faits, nous allons donc nous servir de celui-ci pour examiner une accusation radicale qu'on a faite à notre système électoral et dont la portée était immense, puisqu'elle tendait à faire croire que nos chambres sont anti-industrielles et que par conséquent les instrumens politiques créés par la révolution sont inhabiles à faire le bonheur matériel du pays.

En France, a-t-on dit, le cens est industriel, chez nous il est territorial. Il est difficile aujourd'hui de dire quel intérêt n'est pas lié à l'intérêt industriel, celui du banquier, du créancier de l'état, comme du propriétaire foncier. Et en effet, la série de lois industrielles votées par la législature depuis deux ans atteste une partialité en faveur de l'industrie et contre l'agriculture, car si elle a rétabli dernièrement la loi céréale qu'elle avait adoptée les états-généraux eux-mêmes, elle avait aussi précédemment livré l'agriculture nationale à la concurrence étrangère sans aucune défense et elle avait dégrèvé l'impôt industriel, celui des patentes tandis qu'elle avait augmenté de 40 p. 100 l'impôt foncier. Ainsi, l'expérience a fait justice de ce spécieux paradoxe.

Nous allons plus loin et nous croyons que chaque fois qu'il s'agira de discuter une loi industrielle, la chambre belge sera plus libérale, plus à la hauteur des idées du jour que la chambre de France. Par son origine, la chambre des représentans est tout le monde : par son origine, la chambre des députés est le petit nombre, le privilège. La première représente la consommation et l'autre la production. Il y a un grand inconvénient dans la loi électorale de nos voisins, chaque fois qu'il y aura conflit entre les masses et l'aristocratie marchande ; c'est que les intérêts se trouveront chez les mêmes députés en opposition avec les lumières. Assurément ce n'est pas la supériorité de doctrines qui manque à l'imposante représentation de la France, mais c'est, que juges dans leur propre cause leur personnalité l'emporte sur leur raison. Chez nous c'est l'inverse, notre représentation étant recrutée dans toutes les classes de la société, parmi les financiers, les rentiers, les marchands, les hommes de lettres, les médecins, les ecclésiastiques, elle offre l'impartialité de la société elle-même.

Dans la circonstance actuelle, celle d'un traité entre notre pays et la France, si la volonté libérale du gouvernement rencontre une opposition, ce sera dans une chambre qui ne représente pas comme chez nous l'universalité des intérêts. Pourquoi ? parce que un groupe d'égoïsmes industriels n'est pas du tout la représentation véritable de l'industrie.

Changez les rôles. Faites décider les projets de réformes commerciales du ministère français par une chambre composée des mêmes élémens que la nôtre et ces réformes seront adoptées. Preuve que les institutions les plus libérales sont aussi les mieux d'accord avec la science et que la liberté est

l'intérêt général. L'accusation lancée par l'esprit de parti était trop grave, pour ne l'examiner à propos d'un événement qui la réfute d'une manière si complète.

VARIÉTÉS. — Puits de feu.

Il est bien peu de gens maintenant qui n'aient entendu parler des puits artésiens. Chacun sait qu'en creusant un trou profond dans certains lieux où l'homme n'eût jadis rencontré aucun indice de source, on peut parvenir à une couche de terrain qui recèle de l'eau en abondance. Quelquefois même cette eau s'échappe de sa prison avec une telle force qu'elle s'élève en fontaine jaillissante à plusieurs pieds au-dessus du sol: la nature fournissant ainsi à ses frais une scène d'un spectacle qui coûta tant de millions à la prodigalité de Louis XIV.

Les puits artésiens se multiplient depuis quelques années; il suffit à un Parisien qui veut en voir d'aller à St-Denis ou à St-Ouen.

Ce phénomène, déjà passablement curieux par lui-même, le deviendrait bien davantage, si, au lieu du jet d'eau qu'attendent les ingénieurs, c'était un jet de feu qui s'élevât en gerbe comme un artifice. On irait au puits faire sa provision de lumière pour la soirée, le gaz inflammable circulerait dans les fanoux qui éclairaient nos rues comme l'eau des réservoirs se rend dans nos fontaines, de grandes salles bâties pour les pauvres gens, pendant l'hiver, seraient chauffées aux frais du volcan en miniature. Qui pourrait compter les changements qu'une si heureuse aubaine introduirait dans notre économie domestique: éclairage, chauffage, feu des cuisines, feu des forges, feu d'artifice, le tout *gratis*!!!

Eh bien! il est un coin de notre globe où se réalise toute cette féerie: c'est en Chine. Il est bon de faire connaissance avec les Chinois, car ils sont assez mal dans notre esprit, et gagneront sans doute à être mieux connus. Il semblait autrefois que l'on voulait ouvrir une fenêtre du palais des magiciens et des fées quand on racontait quelques unes des merveilles chinoises. *A beau mentir qui vient de loin*, criaient-ils au conteur. Aujourd'hui on a pu reconnaître la vérité d'une foule d'anciens récits qui passaient pour mensonges. Les détails suivants sur les puits de feu sont extraits d'une lettre écrite par un missionnaire français résidant encore en Chine, et cités par M. Klapproth à la suite d'une description de plusieurs phénomènes du même genre reconnus par M. Humboldt. (*Pragmens de Géologie*)

Dans le département de Kia-ting-Tau (à 250 lieues dans le N.-E. de Canton) plusieurs milliers de puits salans se trouvent dans un espace d'environ dix lieues de long sur quatre ou cinq lieues de large. Chaque particulier un peu riche cherche quelque associé, et creuse un ou plusieurs puits: c'est une dépense de 7 à 8,000 francs. Leur manière de creuser ces puits n'est pas la nôtre. Ce peuple vient à bout de ses desseins avec le temps et la patience, et avec bien moins de dépense que nous, il n'a pas l'art d'ouvrir les rochers par la mine, et tous les puits sont dans le rocher. Ces puits ont ordinairement 1500 à 1800 pieds français de profondeur, et n'ont que 5 ou 6 pouces de largeur.

(Ici le missionnaire d'écrivit la manière de percer les puits, qui est analogue à celle qu'emploient les ingénieurs européens pour creuser les puits artésiens: ceux-ci ont donc été pratiqués par les Chinois bien des siècles avant nos essais; la consolation de notre amour-propre est d'avoir en quelques années porté à un haut degré de perfection ce que les Chinois exécutent encore aussi naïvement que leurs aïeux).

On reste au moins trois ans pour faire un puits. Pour tirer l'eau, on descend dans le puits un tube de bambou long de vingt-quatre pieds, à l'extrémité duquel il y a une soupape; lorsqu'il est arrivé au fond, un homme fort s'assied sur la corde et donne des secousses; chaque secousse fait ouvrir la soupape et monter l'eau; l'eau donne à l'évaporation un cinquième et plus, quelquefois un quart de sel. Ce sel est très âcre, il contient beaucoup de nitre. L'air qui sort de ces puits est très inflammable. Si l'on présentait une torche à l'ouverture du puits, quand le tube plein d'eau est près d'y arriver, il s'enflammerait en une grande gerbe de feu de vingt à trente pieds de haut. Cela arrive quelquefois par l'imprudence ou par la malice d'un ouvrier.

Il est de ces puits dont on ne retire point de sel, mais seulement du feu; on les appelle *puits de feu*. En voici la description: un petit tube en bambou ferme l'embouchure du puits, et conduit l'air inflammable où l'on veut; on l'allume avec une bougie, et il brûle continuellement. La flamme est bleuâtre, ayant trois à quatre pouces de haut et un pouce de diamètre. Le gaz est imprégné de bitume, fort puant, et donne une fumée noire et épaisse; son feu est plus violent que le feu ordinaire.

Les grands puits de feu sont à Tsee-lieou tsing, bourgade située dans les montagnes, au bord d'une petite rivière. Dans une vallée voisine il s'en trouve quatre qui donnent du feu en une quantité vraiment effroyable, et point d'eau. Ces puits, dans le principe, ont donné de l'eau salée: l'eau ayant tari, on creusa, et il y a environ quatorze ans, jusqu'à trois mille pieds et plus de profondeur, pour trouver de l'eau en abondance: ce fut en vain; mais il sortit soudainement une énorme colonne d'air qui s'exhala en grosses particules noirâtres. Cela ne ressemble pas à la fumée, mais bien à la vapeur d'une fournaise ardente: cet air s'échappe avec un bruissement et un roulement affreux qu'on entend fort loin. L'orifice du puits est surmonté d'une caisse de pierre de taille qui a six ou sept pieds de hauteur; de crainte que, par inadvertance ou par malice, quelqu'un ne mette le feu à l'embouchure du puits: ce malheur est arrivé il y a quelques années. Dès que le feu fut tombé, il se fit une explosion affreuse et un assez fort tremblement de terre. La flamme, qui avait environ deux pieds de hauteur, voltigeait sans rien brûler. Quatre hom-

mes se dévouèrent et portèrent une énorme pierre sur l'orifice du puits; aussitôt elle vola en l'air; trois hommes furent brûlés, le quatrième échappa au danger; ni l'eau ni la boue ne purent éteindre le feu. Enfin, après quinze jours de travaux opiniâtres, on porta de l'eau en quantité sur une hauteur voisine, on y forma un petit lac, et on le laissa s'écouler tout à coup; il éteignit le feu. Ce fut une dépense d'environ 30,000 francs: somme considérable en Chine.

A un pied sous terre, sur les quatre faces du puits, sont entés quatre énormes tubes de bambou qui conduisent le gaz sous les chaudières. Chaque chaudière a un tube de bambou ou conducteur du feu, à la tête duquel est un tube de terre glaise, haut de six pouces, ayant au centre un trou d'un pouce de diamètre. Cette terre empêche le feu de brûler le bambou. D'autres bambous mis en dehors éclairent les cours et les grandes halles et usines. On ne peut employer tout le feu, l'exécédant est conduit hors de l'enceinte de la saline, et y forme trois cheminées ou énormes gerbes de feu, flot tant et voltigeant à deux pieds de hauteur au-dessus de la cheminée. La surface du terrain de la cour est extrêmement chaude, et brûle sous les pieds; en janvier même, tous les ouvriers sont à demi nus, n'ayant qu'un petit caleçon pour se couvrir.

Le feu de ce gaz ne produit presque pas de fumée, mais une vapeur très-forte de bitume qu'on sent à deux lieues à la ronde. La flamme est rougeâtre comme celle du charbon; elle n'est pas attachée et enracinée à l'orifice du tube, comme le serait celle d'une lampe; mais elle voltige à deux pouces au-dessus de cet orifice, et elle s'élève à peu près de deux pieds. Dans l'hiver, les pauvres, pour se chauffer, creusent en rond le sable à un pied de profondeur, une dizaine de malheureux s'asseient autour; avec une poignée de paille, ils enflamment ce creux, et ils se chauffent de cette manière aussi longtemps que bon leur semble; ensuite ils comblent le trou avec du sable, et le feu s'éteint.

Voilà ce qui se passe en Chine, dans ce pays mystérieux. Mais des phénomènes analogues se retrouvent en plusieurs autres contrées; ils méritent d'être connus. Nous aurons occasion d'y revenir.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 30 mars.

Pain de seigle, 24 c. au lieu de 23 c.
Pain moitié seigle et moitié froment 34 c. au lieu de 33 c.
Pain dit de ménage, 45 c. au lieu de 44 c.

THEATRE ROYAL DE LIEGE

Dimanche 31 mars, abonnement courant, *Robert le Diable* grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur E. PAPILLON a l'honneur de prévenir Messieurs et Dames, que la REDOUTE annuelle à son bénéfice, aura lieu le MERCREDI après les grandes Pâques, (40 avril 1833), à la salle de la Société des Redoutés du Spectacle.

Aujourd'hui dimanche, ouverture du spectacle du PALAIS D'ILLUSIONS, rue derrière le Palais, Hôtel du Canal de Louvain. Les affiches annonceront le spectacle. On commencera à 5 heures du soir. 968

BOULANGER-LEMOINE a l'honneur d'informer le public qu'il y aura BAL chez lui, le lundi 8 avril, à la Grande-Salle, à Beyne. 967

Il s'est PERDU un RIDICUL, contenant une clef, un mouchoir et une bourse dans laquelle se trouve quelques pièces de monnaie. Récompense à qui le remettra au bureau de cette feuille. 974

J'ai l'honneur d'informer les personnes qui m'honorent de leur confiance, que je viens de transférer mon domicile place du Spectacle, n° 794, à l'enseigne du Pied d'or, du côté de la Basse-Sauvènière, où je continue mon commerce de confiseur, distillateur-liquoriste. V° Ch. HUBERT.

Arnold KERSTEN, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant repris le fond de commerce de VIN de feu J. A. PROST, il ouvrira, dimanche prochain, 31 du courant, dans la maison qu'il occupe, rue derrière la Magdelaine, n° 124, un estaminet à VIN. 943

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Vllia

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 1 fl. 25 le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n° 320 230

Cabelloux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souver.-Pont.

120,000 FRANCS à PLACER par partie si on désire. S'adresser à N. J. DISTER, demeurant au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, n° 261. 768

A la VENTE de Meubles et Effets qui aura lieu lundi 4^{er} avril à la salle de VENTES de A. DUVIVIER, rue Velbruck, il y sera vendu un escalier dans le meilleur état, plusieurs croisées, tables et chaises de jardin et deux grosses balances avec chaînes et plateaux. 964

A LOUER une MAISON avec trois verges de jardin, située au Haut-Pré, faubourg Ste-Marguerite. S'adresser n° 424.

BELLE VENTE DE PLANTES ET ARBUSTES.



Qui aura lieu mercredi prochain 3 avril à 2 heures de relevée, chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège, consistant en 40 espèces de camellia, plusieurs variétés de magnolia, azalea indica policala, nerium, orangers, pivoines en arbre, laurus canella vera, culotamnus, gracilis branche, cippripedium insigne, dichorysandra thyrsoflora, cannaridi flora stretisia regniac et autres plantés, plus 150 rosiers de Bengale en boutons et fleurs. 945

A LA FABRIQUE DE CHAPEAUX IMPERMEABLES, rue Porte St.-Léonard, n° 659, à Liège.

Voulant cesser la chapellerie, l'on y vend les chapeaux en feutre, première et seconde qualités, à des prix si modiques, qu'ils sont en-dessous de ceux de fabrique. 843

BANDAGES HERNIAIRES PERFECTIONNÉS.

W. DE MOLL, rue de l'Université, n° 727, vis-à-vis d'un jardin, assortiment de BANDAGES nouveaux et Instruments de Chirurgie de gomme élastique. — Chez le même dépôt d'amer Boonekamp. 884

GHAYE fils, rue Vinave-d'He, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, une assortment de CHAPEAUX à la mode en feutre imperméable, de toute première qualité, ainsi qu'une grande quantité de chapeaux imperméables en soie de Berlin. 240

VENTE DE VIN.

Mercredi, 40 avril, à 2 1/2 heures, il sera VENDU à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, une quantité de vin en bouteille de différentes qualités, et notamment 500 bouteilles Saint-Emillon de 1825 et 180 bouteilles Grave 1827. 970

Un DOCTEUR en médecine, exerçant également la chirurgie, jouissant d'une réputation bien établie et qui voudrait résider à Amay, pourrait donner les soins de son art aux indigents de la commune, moyennant un traitement annuel de six cents francs. S'adresser à M. K. ROME, bourgmestre. 954

On peut se procurer des REMPLAÇANS chez M. STAS, au Lion Blanc, rue Pont d'Avroy, n° 546. 837

A VENDRE des BOUTEILLES de Charlcroy, à 40 frs. le 010, au n° 272, rue devant la Magdelaine. 962

Un JEUNE HOMME au fait du service de table, peut se présenter rue derrière Ste.-Catherine, n° 222 bis, où on dira pour qui c'est. 958

Un JEUNE HOMME très-au courant de la pharmacie, désire se PLACER chez un pharmacien de Liège. S'adresser à M. FAIN-HUBIN, pharmacien à Huy, lequel cherche un aide et un élève. 919

A l'Anneau d'Or, n° 27, rue du Pont-d'He. CESSANT le COMMERCE de TOILES, on les vend en dessous du prix de facture. 320

Belle CALECHE à VENDRE à l'Hôtel de l'Aigle-Noir.

Un DOMESTIQUE non marié, sachant panser les chevaux et voulant servir un officier, peut se présenter rue Hors-Château, n° 372. 969

GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'He, n° 32, vient de recevoir un assortiment de GROS DE NAPLES et de MARCELINE, nuances nouvelles, excellente qualité, qu'il peut vendre aux prix les plus modérés; SCHALS RICHES, 114, dessins nouveaux, de tous prix; foulards, cravattes de soie noire, gros grains; cravattes en soie de toutes couleurs; cols pour hommes, en blanc, cols en satin, en chali, et autres étoffes, d'un goût très-distingué; bretelles riches, bretelles en dam et en soie; gilets nouveaux, bas de soie, de fil d'Ecosse et de coton, à jour et autres; chaussettes en soie de diverses couleurs, mitaines en soie blanche et noire; gants pour hommes et pour femmes, en soie, en fil d'Ecosse et en peau. On trouve chez le même, la POMMADE MÉLAINOCOME de Mme V° Cavillon. Cette pommade teint les cheveux à l'instant du plus beau noir; elle leur donne un moelleux agréable, un poli brillant, les fortifie et les empêche de tomber. Ces qualités, lorsqu'on en fait usage comme pommade ordinaire, empêchent aussi les cheveux de blanchir. — CRÈME ROYALE BALSAMIQUE. Cette crème entretient la blancheur, l'incarnat et la beauté de la peau; elle fait disparaître les boutons, les taches de rousseur; elle efface le hale occasionné par le soleil. — FLUIDE DE JAVA, pommade grasse d'ours, moelle de bœuf, huile antique, crepons et vinaigre de rouge, crème d'amande, eau de Cologne, savons anglais et français de toutes qualités et de tous prix; Cire à mous-tache, eaux-de-vie de lavante ambrée et non ambrée, vinaigre de Bully, et généralement tout ce qui concerne la parfumerie.

CUIRS A RASOIRS de Pradier et de Dupuis, pommade pour repasser les rasoirs — Assortiment de PARAPLUIES, de tous prix. — ENCRE inaltérable pour marquer le linge. Tous ces objets sont de première qualité, et à des prix très modérés.

VENTE D'UNE MAISON ET JARDIN,

Au quai de la Sauvenière.

Le notaire PARMENTIER procédera jeudi 11 avril 1833, à 10 heures du matin, à la vente, par licitation et aux enchères, en vertu de jugement, au bureau des séances de M. le juge de paix des quartiers du sud et ouest de la ville de Liège, rue St-Jean-en-Isle.

D'une maison n° 57 bis, sise dans un des plus beaux emplacements du quai de la Sauvenière, à Liège, avec un grand jardin, contenant 1307 mètres 82 centimètres, garni d'arbustes et d'arbres fruitiers, et fermé sur le devant, du côté du dit quai, par une grille neuve en fer, avec porte cochère.

Cette propriété par sa situation, est très-propre à y construire un établissement de bains; elle joint d'un côté, à M. Malherbe de Goffontaine et d'autre à la ruelle qui la sépare de la maison de M. Phillips, et d'une troisième côté à la ruelle des Begards, où elle a une issue.

Le cahier des charges est déposé chez le dit notaire PARMENTIER, et au bureau de la dite justice de paix. 870

MAISON à VENDRE, rue St-Jean en Ile, n° 767, composée d'un salon, pièce à côté et cuisine avec four, deux pompes et citerne, aux premier et second étages 6 chambres dont 4 à feu, grenier au dessus, cour et un petit bâtiment aux fonds, ayant une porte dans la rue St-Adalbert; une forte partie du prix pourra être constituée en rente à 4 p. 100. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. 659

VENTE DE BIENS FONDS.

Sur la fin d'avril prochain, ou dans la première huitaine du mois suivant, au plus tard, il sera VENDU publiquement et en détail, par le ministère de M^e SERVAIS; notaire à Liège, quantité de pièces de FONDS, consistant: en terres labourables et prairies de 1^{re} qualité, d'une contenance totale de 70 à 80 bonniers; situées entre Maestricht et Visé, à la rive droite de la Meuse.

Cette vente se fera sous des conditions fort avantageuses pour les acquéreurs, indépendamment des garanties qu'elle présente.

Des avis ultérieurs indiqueront les jour, heure et lieu, auxquels il y sera procédé. 947

VENTE DE QUATRE PIÈCES DE TERRE.

Mardi seize avril 1833, à dix heures, chez Louis DECKERS, cabaretier à FEXHE-SLINS, le notaire STASSE, résidant à Alleur, exposera en VENTE aux enchères: 1^o une pièce de terre de 17 perches 43 aunes, située au lieu dit au Pasay des Anes, commune de Glons; 2^o une autre de 52 perches 31 aunes, au lieu dit Pré Eléron, commune de Slins; 3^o une autre de 24 perches 79 aunes, en la même commune, au lieu dit au Thiermay; 4^o et une autre de 17 perches 43 aunes, aussi en la même commune, au lieu nommé Foilly. Cette VENTE aura lieu en détail aux conditions qu'on peut voir chez ledit notaire. 93

Très-belle VENTE de Bestiaux, attirails de labour et de Meubles.

Lundi et mardi, 22 et 23 avril 1833, à dix heures précises du matin, les frères et sœur Naniot, sortant du château de St-Fontaine Pailhe, en Condroz, y feront vendre, sous la direction et à la recette du greffier GENNOTTE, d'Havelange: 17 très-beaux chevaux, entre lesquels un entier, de grande beauté, 9 jumens de très-forte espèce dont 7 pleines, 4 hongres et 3 poulains, 24 bêtes à cornes de la plus belle et rare espèce, 4 truies et un verrat. Un troupeau de bêtes à laines, 4 bons chariots dont 3 à jantes larges, tous les ustensiles aratoires et la généralité du mobilier. A. crédit, sous caution connue. 000

() Mardi 2 avril 1833, à deux heures, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, à la maison des enfants de Hubert Goffin, au Haut-Pré, quartier de l'Ouest de la ville de Liège, les MEUBLES ET EFFETS de la succession de leur mère, consistant en tables, chaises, commodes, garde-robes, horloges, lits, bois de lit, ustensiles de ménage et autres objets.

Le même notaire PAQUE est chargé
1^o De LOUER une MAISON et autres bâtimens avec jardin et prairie, situés à Hareng,
2^o De VENDRE UN JARDIN de 9 perches 809 palmes, situé rue de Voltem, au faubourg Ste-Walburge.
3^o Et de PLACER, sur immeubles, différens CAPITAUX à 4 et 5 pour cent.

A VENDRE une MAISON avec jardin, sise rue Basse-Wez, faubourg d'Amercœur, à Liège, portant le n° 168. S'adresser à l'huissier ENGLEBERT, rue Pied de Pierreuse, n° 341, audit Liège. 950

Lundi quinze avril 1833, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e LIBENS, notaire, en son étude place S.-Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères d'une très-belle et grande MAISON à porte cochère, avec salon orné de glaces, et jardin, ayant vue sur le quai de la Sauvenière, située rue Celestines, à Liège, n° 674 bis, plus des bâtimens, grande cour, remises et écuries, vis-à-vis ladite maison, propres à en faire un établissement ou magasin.

On pourra faire un lot séparé desdits bâtimens et dépendances au gré des amateurs. S'adresser à M. BERLEUR, avoué, rue Gérardrie, à Liège, pour traiter avant le jour fixé pour la vente. 803

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Mardi 9 avril 1833, à 10 heures du matin, les enfans et représentans de Jean Hubert Paheau, feront VENDRE aux enchères par le ministère du notaire BOLLINNE, en son étude, à Huy, une maison avec cour et un petit jardin, sise à Huy, rue des Augustins, n° 200, joignant d'un côté au sieur Ferrière et à la ruelle des Augustins, d'un autre au sieur Berlo, devant à la rue des Augustins et derrière au Collège.

S'adresser audit notaire pour voir les titres de propriété.

VENTE DE FUTAIE.

Lundi 1^{er} avril 1833, il sera VENDU en hausse publique et à crédit, chez le Sr. Louis PHILIPPE, au Bosquet de Kinkempois.

La FUTAIE croissante dans les bois dits de St-Jacques et de St-Laurent, commune d'Angleur.

S'adresser pour voir les marchés au garde forestier du château de Kinkempois. 866

() 80 MILLE PLANTES de SAPIN du Nord à VENDRE au château de Brialmont, commune de Tilff. S'adresser pour voir les échantillons, rue Vinave d'Ile, à Liège, n° 41.

Le lundi 1^{er} avril 1833, à dix heures du matin, à la caserne de St-Laurent lez Liège, on VENDRA le FUMIER provenant de la cinquième batterie d'artillerie de campagne. Argent comptant.

() A VENDRE une jolie MAISON, avec cour, jardin et pavillon, sise à Liège, rue Volière, n° 159. S'adresser au notaire PAQUE.

A LOUER pour le mois de mars une MAISON restaurée à neuf, située Hors-Château, n° 482, S'adresser même rue, n° 481.

A LOUER un superbe et très-grand QUARTIER indépendant avec cuisine, place St-Barthélemi, n° 664. 939

QUARTIER garni ou non à LOUER, rue Neuvise, n° 941.

A VENDRE deux MAISONS bâties à la moderne, composées de salles, plusieurs autres pièces, belles caves, pompes et magasin avec 30 perches de jardin, situées au pré Binet, commune de Givègnée.

Cette propriété longeant un bras de la rivière d'Ourte, à proximité de la grand-route, et par ses vastes bâtimens, est propre à tout établissement.

Et une maison sise à Liège, faubourg St-Gilles, n° 291, avec cour et bâtiment derrière.

S'adresser au notaire PAQUE.

() A VENDRE pour en jouir le 24 juin prochain, une belle MAISON, distillerie, ayant des vastes bâtimens derrière, pouvant servir à une fabrique, située quai d'Avroye, n° 613, à Liège. S'adresser à M^e VIGOUREUX, avoué, rue St. Severin, n° 714, audit Liège.

() Le jeudi 11 avril 1833, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude, place St-Barthélemi, une bonne MAISON de commerce nouvellement rebâtie à neuf, sise à Liège, faubourg Ste-Marguerite, n° 297, joignant vers Liège à M. Salée fils, du côté opposé à la dame veuve Latour. Cette vente présente toute garantie, et l'acquéreur aura toute facilité pour le paiement du prix. On peut aussi traiter de gré-à-gré en s'adressant audit notaire avant le jour de la vente.

A LOUER la MAISON, nommée la BASTRIE, avec étang et jardins garnis d'arbres fruitiers, le tout de 50 perches, entouré de murs, rue Grand-Jonckeu, n° 921, faubourg d'Avroye. S'adresse rue du Pot d'Or, n° 657. 447

A VENDRE une bonne MAISON bien achalandée dans les commerces d'épicerie et d'annages, située rue Chaussée des Prés, n° 1400; s'y adresser et chez le notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

() A VENDRE de gré-à-gré une belle PROPRIÉTÉ, divisée en quatre lots, consistant en maisons, bâtimens et grand jardin, sur le quai de la Sauvenière, à Liège.

1^{er} Lot. — Le 1^{er} lot se compose d'une maison avec écurie, remise et jardin, quai de la Sauvenière, cotée n° 32 bis. La superficie de ce 1^{er} lot est de 878 aunes.

2^e Lot. — Le 2^e lot se compose d'un terrain propre à bâtir, actuellement en jardin, avec une ancienne porte cochère, donnant sur la nouvelle rue qui aboutit à la fontaine vis-à-vis des Urbanistes; il n'est séparé du quai de la Sauvenière que par la maison n° 32 bis, et les bâtimens adjacens. La superficie de ce 2^e lot est de 498 aunes.

3^e Lot. — Le 3^e lot consiste en une vaste portion de terrain, propre à bâtir, actuellement en jardin, entre les numéros 32 et 32 bis, lequel terrain s'étend du quai de la Sauvenière jusqu'au mur du fond vers la Fontaine. La superficie de ce 3^e lot est de 1687 aunes.

4^e Lot. — Le quatrième lot: quai de la Sauvenière, n° 32, se compose de la principale habitation, avec serre contigue et autres accessoires, cour, jardin planté de beaucoup d'arbustes, arbres à fruits, et espaliers dans la plus agréable exposition, avec fontaine et jet d'eau.

La superficie de ce quatrième lot est de 2226 aunes. S'adresser à M^e MOXHON, notaire à Liège, pour connaître les titres et conditions.

Réparations et Reconstructions à faire à l'église de Haneffe.

Jeudi, 18 avril 1833, à 3 heures après-midi, il sera procédé dans la maison presbytérale de Haneffe, à l'adjudication au moins offrant, des Réparations et Reconstructions à faire à l'église dudit Haneffe.

S'adresser pour voir les plans, cahier des charges, etc., M^e DIEUDONNE, notaire à Verlainne, et à M. HERBILLOIN, instituteur à Haneffe.

L'adjudicataire devra être muni de sa patente. 998

() VENTE de l'Attirail de deux Brasseries.

La commission des hospices civils de Liège fera vendre en hausse publique, lundi 15 avril, à 10 heures, dans la brasserie de l'hospice des Insensés, rue Volière, et à 2 1/2 heures de l'après-dînée dans celle de l'hôpital de Bavière, tout l'attirail de ces deux brasseries, y compris trois chaudières en cuivre, dont une de la contenance de 68 hectolitres et une autre de 60 hectolitres, grandes cuves en bois, refroidisseurs, pompes, conduits en plomb, etc., etc.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande des sieurs Reguier Poncelet et Ch. Desoer, tendante à obtenir l'autorisation d'établir sur le terrain qui leur appartient, le long de la rue dite des Fossés, deux machines à battre le fer et l'acier, lesquels seraient mis en activité par des machines à vapeurs, arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église St. Foi. Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir sont invitées à les faire connaître dans le terme de quinze jours au procès-verbal d'information au secrétariat de la régence.

A l'hôtel-de-ville, le 29 mars 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VENTE DIMMEUBLES ET D'UNE RENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Mardi 23 avril 1833, à 2 heures de relevée, le notaire STASSE, résidant à Alleur, procédera, en la maison des demoiselles Detienne; sise sur l'chaussée audit Alleur, à la vente publique et en détail des BIENS dont la désignation suit: 1^o Une pièce de terre de 22 perches 48 aunes, située à Loncin au lieu dit Cloky; 2^o Une autre de 25 p. 66 aunes, au chemin d'Alleur, commune d'Awans; 3^o Une de 12 p. 83 aunes, au lieu dit Fond du Sart, commune d'Awans; 4^o Une de 34 perches 22 aunes, sur le Champy ou Tige de Xhendr maël commune d'Awans; 5^o Une de 33 perches 20 aunes au lieu dit Peville, à Waroux, commune d'Alleur; 6^o Une de 47 p. 5 aunes, au lieu dit Preay, commune d'Awans; 7^o Une de 44 p. 90 aunes, au lieu dit Fond du Chenay, même commune; 8^o Une de 42 p. 78 aunes, à la voie Delle Saux, commune d'Awans; 9^o Une de 51 perches 16 aunes, dessus la Saule, même commune; 10^o Une de 32 perches 19 aunes, dans le Fond d'Awans, commune de Hognoul; 11^o Une de 17 perches 43 aunes, au Pasay des Aywions, commune d'Awans; 12^o Une prairie de 88 perches 60 aunes, située à Awans, au lieu dit Forchyvoie; 13^o Une maison et autres bâtimens y contigus avec cour et jardin, le tout d'une superficie de 23 perches 98 aunes, situé au même lieu; 14^o Et une rente de 982 litrons 78 d' (quatre muids) d'épeautre, due par M. Joneau, propriétaire à Awans.

On peut acquiescer avec toute sécurité et on accordera un crédit d'un an pour le paiement. S'adresser audit notaire pour obtenir des plus amples renseignements. 952

COMMERCE.

Bourse de Paris du 27 mars. — Rentes, 5 p. 100, 100 95 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 1/2 p. 100, 77 60 — Actions de la banque, 1700 00. — Certificat Falconnet, 90 60 — Emprunt royal d'Espagne, 88 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt romain, 87 0/0. — Emprunt belge, 89 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 28 mars. — Dette active, 45 9/16 00; idem différée, 4 9/16 — Bill. de change, 19 1/4 — Syndicat d'amort., 77 0/0; idem 3 1/2 p. 100, 64 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 87 3/4. — Rus. Hop. et C^e, 97 3/4 99 0/0, idem ins. gr liv., 00 0/0 00; idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 100, 78 5/8. — Métalliques, 88 0/0. — Naples Falc., 00 0/0 idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 64 7/8 0. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 62 1/2 — Grecs 2^e levée, 00 0/0 00 0/0. — Coal. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00,00.

Bourse d'Anvers, du 29 mars.

Effets publics — Métalliques, 93 1/2 P. 000. — Lots paritaires, 408 0/0 00. — Napolitains, 84 0/0 0. — Guelbands, 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 65 3/4 7/8 3/4 A. — Anglo danois, 00 0. — Lots de Pologne, 103 0. — Anglo brésiliens, 63 0/0 N. — Emprunt romain, 86 0/0 P. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 40 millions, 00 0/0 — Idem de 24 millions, 86 3/8 1/2 P.

Bourse de Bruxelles, du 29 mars. — Dette active belge, 47 0/0 0. — 24 millions, 86 1/4 P. — Dette active hollandaise, 47 0/0 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège